

NOTICE D'INFORMATION POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION EN FORMATION PARTIELLE

FORMATION AIDE-SOIGNANTE RENTREE JANVIER 2020

SELECTION 2019 :

Clôture des inscriptions :	4 septembre 2019
Sélection des dossiers :	Semaine du 23 septembre 2019
Entretien de sélection :	à partir du 8 octobre 2019
Résultats d'admission :	19 novembre 2019

CONTENU DU DOSSIER D'INFORMATION

Passerelles d'accès à la formation aide-soignante	. P. 2
La formation aide-soignante	. P. 3
Annexe	. P.5

Les informations données dans ce livret le sont à titre indicatif

LES PERSONNES TITULAIRES DU :

Veillez trouver en annexe les articles 18 et 19 de l'arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté relatif au diplôme d'Etat d'aide-soignant du 22 octobre 2005

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie social ou de la mention complémentaire aide à domicile.
- Diplôme d'Aide Médico Psychologique
- Diplôme d'Etat d'assistant de vie aux familles
- Bac ASSP (Accompagnement soins services à la personne)
- Bac SAPAT (services aux personnes et aux territoires)

1 - Sont sélectionnées sur la base d'un dossier comprenant les pièces les pièces suivantes.

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Attestations de travail et appréciations
- dossier scolaire avec résultats et appréciations (pour les bacs ASSP et SAPAT)
- Diplôme permettant de se présenter à la dispense de formation
- Fiche d'inscription
- 1 copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité, datée et signée par l'intéressé(e)
- 1 chèque de 57 euros à l'ordre du Trésor Public

2 – Les candidats retenus se présentent à 1 entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

Le nombre de candidats ayant un diplôme d'Etat admis en formation est de 15.

Le nombre de candidats ayant un bac ASSP et SAPAT est de 10.

Les modalités d'affichage et de validité des résultats des épreuves de sélection sont identiques à celles des autres candidats.

OÙ DEPOSER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

à ***l' INSTITUTE DE FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS***
CENTRE HOSPITALIER
2 Avenue du Docteur ROULLET
19208 USSEL Cedex

- envoi par la poste
- Remise dans la boîte aux lettres de l'IFAS
- ou à remettre au secrétariat de l'Institut.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET AU
NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION
(LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)**

LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Principes pédagogiques :

La formation prend en compte les acquis de l'élève aide-soignant, sachant que toute expérience qu'elle soit issue de la scolarité ou du milieu professionnel développe des capacités chez l'individu.

Les capacités de créativité, d'adaptation, d'autonomie seront particulièrement développées durant la formation afin que l'exercice du futur professionnel soit en adéquation avec la spécificité des différents lieux d'exercice et l'évolution des besoins de santé de la population.

La formation par alternance et l'accompagnement de l'élève aide-soignant, lui permettent de construire un projet professionnel qu'il pourra faire évoluer après la formation. Il l'aidera à se positionner au sein des équipes de soins et auprès des usagers de soins.

ORGANISATION DE LA FORMATION ET COUT

La formation est payante et un engagement de financement est exigé lors de l'inscription.

DIPLOMES	UNITES VALIDEES	UNITES A VALIDER	NOMBRE HEURES FORMATION	COUT
Titulaire DE AP	2,4,5,6,7 et 8	1,3	735	2514
Titulaire CCA	2,4,5,7	1,3,6,8	875	2993
Titulaire DEAVS ou mention complémentaire aide à domicile	1,4,5,7	2,3,6,8	805	2753
Titulaire DE AMP	1,4,5,7 et 8	2,3 et 6	700	2633
Titulaire du TPAV	1,4 et 5	2,3,6,7 et 8	840	2873
Titulaire BAC ASSP	1,4,6,7 et 8	2,3,5	875	2561
Titulaire BAC SAPAT	1,4,7 et 8	2,3,5 et 6	840	2927

Modules de formation et stages

- Les modules de formation correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme :

Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne

4 semaines (140 heures)

Module 2 : L'état clinique d'une personne

2 semaines (70 heures)

Module 3 : Les soins

5 semaines (175 heures)

Module 4 : Ergonomie

1 semaine (35 heures)

Module 5 : Relation - Communication

2 semaines (70 heures)

Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers

1 semaine (35 heures)

Module 7 : Transmission des informations

1 semaine (35 heures)

Module 8 : Organisation du travail

1 semaine (35 heures)

L'enseignement dispensé, notamment dans les domaines de la biologie humaine, des sciences humaines et sociales et de l'étude des pathologies, vise à l'acquisition des connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Les enseignements sont assurés par les infirmiers enseignants permanents de l'institut et des intervenants extérieurs. Pour ces derniers, les équipes pédagogiques privilégieront le recrutement de professionnels exerçant dans le secteur sanitaire ou social.

Unités de formation	Modules de formation	Stages cliniques
Unité 1	Module 1 : 4 semaines	4 semaines
Unité 2	Module 2 : 2 semaines	4 semaines
Unité 3	Module 3 : 5 semaines	8 semaines
Unité 4	Module 4 : 1 semaine	2 semaines
Unité 5	Module 5 : 2 semaines	4 semaines
Unité 6	Module 6 : 1 semaine	2 semaines
Unité 7	Module 7 : 1 semaine	Pas de stage
Unité 8	Module 8 : 1 semaine	Pas de stage
TOTAL	17 semaines	24 semaines

Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition de la compétence

L'obtention du DEAS est le résultat d'une évaluation continue, au regard des différents modules et épreuves de mise en situation professionnelle réalisées sur certains lieux de stage.

- Pour les candidats admis issus de la région ex LIMOUSIN, le coût de formation PEUT être pris en charge par le Conseil Régional.

C'EST L'INSTITUT DE FORMATION QUI SE CHARGE DES DEMARCHES.

- Pour les autres candidats:
 - soit ils prennent en charge leur formation contacter l'IFAS
 - soit ils cherchent un financement au sein de leur région.